

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011**

**Séance du 27 juin 2011**

CG 11/4<sup>ème</sup>/I-04

*L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;*

*Absent(s) : /*

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS  
DU TARN ET DE LA GARONNE  
COMPTE ADMINISTRATIF DE 2010**

—

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2010 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **49 867,55 €** qui se décompose comme suit :

**- INVESTISSEMENT**

- Recettes.....	780 900,21 €
- Restes à réaliser en recettes.....	185 000,00 €
	-----
Sous-total des recettes.....	965 900,21 €

- Dépenses.....	808 279,28 €
- Résultat 2009.....	136 619,76 €
- Restes à réaliser en dépenses.....	35 174,60 €
	-----
Sous-total des dépenses.....	980 073,64 €
<b>- Besoin de financement.....</b>	<b>-14 173,43 €</b>

**- FONCTIONNEMENT**

- Recettes.....	1 254 929,94 €
- Excédent 2009.....	57 089,18 €
- Dépenses.....	1 247 978,14 €
	-----
<b>- Résultat de fonctionnement.....</b>	<b>64 040,98 €</b>

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2010 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Payeur Départemental et d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 14 173,43 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
- le solde, soit 49 867,55 €, en section de fonctionnement (compte 002).



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2010 de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 49 867,55 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Payeur départemental ;
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - . 14 173,43 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
  - . le solde, soit 49 867,55 €, en section de fonctionnement (compte 002).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,